

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Châteauvillain

SEANCE DU 3 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie-BOUCHOT.

Présents : BOGDAN Jean, BOUCHOT Denis, BOUCHOT Jean-Marie, BOURING-PEQUITO Vanessa, BOUSSARD Catherine, DARMOCHOD Jacqueline, DOUVILLE Francis, GENET-CAILLIES Nancy, METZGER Sandra, RIGOLLOT Arnaud, ROGUET Alain

Représentés : CAUGANT Jean-Marie par BOUCHOT Jean-Marie, CHEQUIN Christine par BOGDAN Jean, COQUARD Angélique par DOUVILLE Francis, PLAMONT Olivier par GENET-CAILLIES Nancy.

Absents excusés : LAVOCAT Marie-Claude, LOUBIERE Laurent, NACHET Eric.

Secrétaire : Madame GENET-CAILLIES Nancy.

Désignation du secrétaire de séance

- Approbation du dernier Compte-rendu de Conseil Municipal ;
- Compte-rendu des actes passés par le Maire suite à délégations ;
- Opérations des dépenses avant vote du budget prévisionnel 2022 ;
- Approbation des comptes de gestion de la commune et des budgets annexes (lotissement, eau et assainissement) ;
- Présentation et vote des comptes administratifs de la commune et des budgets annexes (lotissement, eau et assainissement) ;
- Affectations de résultats de la commune et des budgets annexes (lotissement, eau et assainissement) ;
- Chasse : désignation des locataires pour les chasses louées à l'amiable, modalités pour les chasses louées sous pli cacheté ;
- Création d'un comité de pilotage pour la gestion du parc aux daims ;
- Travaux d'accessibilité de la salle des fêtes inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée : demande de subventions ;
- SDED 52 : demande d'adhésion de la CCPM et modifications statutaires ;
- Adhésion à la fondation du Patrimoine ;
- Questions et informations diverses.

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT informe le Conseil Municipal que madame Emeline CHARLES a donné sa démission pour des raisons professionnelles le 21 février 2022 et que madame LAVOCAT l'a acceptée.

Monsieur TREVISAN est installé au sein du conseil Municipal.

La séance est enregistrée par madame BOUSSARD.

Monsieur BOUCHOT informe que les séances de conseil seront enregistrées. Cela permettra d'avoir une bonne traçabilité des choses et éviter, comme des séances passées, des propos diffamatoires. Ce qui est intolérable.

Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Nancy GENET CAILLES est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu de Conseil Municipal

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT demande l'approbation du dernier compte rendu de conseil municipal. Madame BOUSSARD informe que ses colistiers et elle ne souhaitent pas signer le Procès-verbal. La façon dont sont rapportés deux sujets à l'ordre du jour ne sont pas conformes aux propos qui ont été tenus. Il s'agit d'une question diverse qui se rapporte à l'occupation des bureaux « Brocard » par le parc national et des propos tenus au niveau de la chasse.

Madame BOUSSARD donne lecture du texte rectificatif.

Après avoir entendu cette demande, Le Conseil Municipal approuve, le compte-rendu de conseil du 02 février 2022 (3 voix contre, 1 abstension).

Compte-rendu des actes passés par le Maire suite à délégations

Vu l'article L 2122-22 alinéa 4 du CGCT

Vu les articles du Code des Marchés Publics

Vu la délégation accordée par délibération en date du 25 mai 2020, Monsieur Jean-Marie BOUCHOT rend compte au Conseil Municipal des décisions prises par Madame LAVOCAT.

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT fait part au Conseil Municipal que Madame LAVOCAT a signé les devis :

- de la société WESCO (79141 CERIZAY) pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque d'un montant HT de 502.41 € ;
- du relais des animaux pour la prestation de fourrière pour l'année 2022 d'un montant TTC de 2395.50 € ;
- de la cotisation pour les Petites Cités de Caractères pour l'année 2022 d'un montant de 2179.04 €.
- la société Bureau Vallée pour du matériel de bureau d'un montant HT de 1030.75 €.
- de l'entreprise BOURING -SANCHEZ pour le démoussage du toit de la mairie d'un montant HT de 4949.55 €.

2022026 - Opérations des dépenses avant vote du budget prévisionnel 2022

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Sur sa proposition, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ordonnateur :

- à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif exercice 2021 (dépenses totales déductions faites et celles imputées aux chapitres 16 et 18) pour les factures suivantes :

-

Chapitre	Intitulé du chapitre	Entreprise	Montant TTC
BUDGET PRINCIPAL			
21	Immobilisations corporelles	Bureau vallée	1236.90 €
21	Immobilisations corporelles	WESCO	181.71 €

Les crédits seront inscrits aux budgets primitifs exercice 2022.

- Approbation des comptes de gestion de l'année 2021 de la commune et des ses budgets annexes (lotissement et eau-assainissement)

Le compte de gestion pour le budget principal n'étant pas disponible à ce jour, la question est ajournée et sera présentée lors du prochain conseil municipal.

- 2022027 - Budget eau et assainissement :

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT présente le compte de gestion du budget Eau et assainissement de l'exercice 2021 comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT DE EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
INVEST	- 50 368,95 €		8 116,18 €	- 42 252,77 €
FONCT	281 820,02 €	50 368,95 €	- 34 150,62 €	197 300,45 €
TOTAL	231 451,07	50 368,95 €	-26 034,44 €	155 047,68 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget eau et assainissement de l'exercice 2021 ;
- **AUTORISE** madame le Maire à signer le compte de gestion.

- 2022028 - Budget Lotissement « le Trembloy » :

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT présente le compte de gestion du budget du Lotissement « le Trembloy » de l'exercice 2021.

	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2020	A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	EXERCICE 2021	CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
INVEST	55 383,99 €		76 265,04 €	131 649,03 €
FONCT	70 226,25 €		- 40 547,98 €	29 678,27 €
TOTAL	125 610,24 €		35 717,06 €	161 327,30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget du Lotissement « le Trembloy » de l'exercice 2021 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le compte de gestion.

Présentation et vote des Comptes Administratifs de l'année 2021 de la commune et des ses budgets annexes (lotissement et eau-assainissement)

- 2022029 - Budget Eau et Assainissement :

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT, 1er adjoint, donne lecture du compte administratif 2021 pour le budget eau et assainissement. Le résultat se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fontionnement	235 459,97 €	201 309,35	-34 150,62 €
Investissement	169 253,73 €	177 369,91	8 116,18 €
	Résultat de l'exercice		-26 034,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif du budget eau et assainissement.

- 2022030 - Budget Lotissement Le Trembloy :

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT, 1er adjoint, donne lecture du compte administratif 2021 pour le budget Lotissement « le Trembloy ». Le résultat se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fontionnement	153 725,91 €	113 177,93 €	-40 547,98 €
Investissement	76 862,97 €	153 128,01 €	76 265,04 €
	Résultat de l'exercice		35 717,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif du budget lotissement « le Trembloy ».

Affectations de résultat de la commune et des ses budgets annexes (lotissement et eau-assainissement)

- 2022031 - Affectation de résultat du service Eau et Assainissement :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021						
Considérant						
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021						
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :						
	RESULTAT CA2020	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE EXERCICE 2021	RESTES A REALISER EXERCICE 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 50 368,95 €		8 116,18 €	67 085,15 € 47 363,00 €	- 19 722,15 €	- 61 974,92 €
FONCT	281 820,02 €	50 368,95 €	- 34 150,62 €			197 300,45 €
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,						
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31 12 2021						197 300,45 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						61 974,92 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						135 325,53 €
Total affecté au c/ 1068 :						61 974,92 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

- 2022032 - Affectation du service Lotissement :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021						
Considérant						
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021						
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :						
	RESULTAT	VIREMENT DE	RESULTAT DE	RESTES A REALISER	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA2020	LA SF	EXERCICE 2021	EXERCICE 2021	RESTES A	PRENDRE EN
					REALISER	COMPTE POUR
						L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
INVEST	55 383,99 €		76 265,04 €	- €	- €	131 649,03 €
				- €		
FONCT	70 226,25 €		- 40 547,98 €			29 678,27 €
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,						
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31 12 2021						29 678,27 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						29 678,27 €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

Chasse : désignation des locataires pour les chasses louées à l'amiable, modalités pour les chasses louées sous pli cacheté

2022033 - Baux de chasse louées à l'amiable :

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT rappelle qu'au dernier Conseil Municipal, les modalités pour le renouvellement des baux de chasse ont été décidées.

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT propose pour les chasses renouvelées à l'amiable de retenir les adjudicataires suivants :

N° lot	Surface	Lieu-dits	Tarif 2022	Adjudicataires retenus adresse
1 – 2 - 3	849 ha 88	La Montagne, la Réserve et les petits bois (Essey les Ponts), l'Arrest le chenois, les Combes (Créancey)	17622.10 €	La société de chasse « DE DERVILLE » 1 rue des Frères Garnier 52000 CHAUMONT
4	23 ha 18	Chaumont-Pimont	718.58 €	La société de chasse" La Perdrix des Varennes" Mairie 52120 ORGES
6	129 ha 56	Vau-Maignen (Créancey) - Pousot	2039.53 €	Monsieur Francis DEBLAIZE 12 rue de Chaumont 52120 CHATEAUVILLAIN
9	29 ha	Sur Paulin-Essey les Ponts Le Marais	350.00 €	La société de chasse d'ESSEY-LES-PONTS 52120 ESSEY LES PONTS
10	488 ha 89 a	Châteauvillain Nord A5 Châteauvillain Sud A5	16143.50 €	Le club de chasse de Haute-Marne (CCHM) 6 avenue Foch 52000 CHAUMONT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de **RETENIR** pour les baux loués à l'amiable les adjudicataires comme présentés ci-dessus ;
- que les baux seront soumis à enregistrement auprès des services fiscaux à la charge de l'adjudicataire ;
- de **DEMANDER** une caution bancaire pour les lots dont le loyer annuel est supérieur à 8000 € ou autre accord amiable ;

- d'**AJOUTER** que les adjudicataires ont la responsabilité de la gestion et de la sécurité de leur chasse ;

- de **DONNER** tous pouvoirs à madame le Maire pour signer ces baux.

- 2022034 : Chasses louées sous pli cacheté :

Pour les lots de chasse n°5, 7 et 8, il a été décidé lors du dernier conseil municipal de renouveler ces lots en location amiable par soumissions cachetées.

Monsieur Jean- Marie BOUCHOT énonce les modalités qui peuvent être imposées pour cette soumission à savoir :

- les dates de soumission des offres seront du 07 mars au 28 mars 2022 à 12 H 00 ;

- le critère retenu pour le choix des adjudicataires est l'offre la plus offrante en tenant compte que cette offre ne doit pas être inférieure au dernier loyer demandé.

- le dossier de consultation sera à retirer en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de **RETENIR** ces critères pour déterminer les adjudicataires pour ces baux de chasse.

2022035 - Création d'un comité de pilotage pour la gestion du parc aux daims

Suite à la mise en place de la commission « Gestion du parc aux daims », un comité de pilotage doit être constitué afin de mener les discussions avec le Conseil Départemental de la Haute- Marne. Ce comité de pilotage aura pour mission d'être l'interface du Conseil Municipal sur le devenir du Parc aux Daims.

Dans un premier temps, Monsieur Jean-Marie BOUCHOT propose de faire siéger dans ce comité des membres issus du conseil Municipal au nombre de **huit**.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer huit membres dans ce comité de pilotage.

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT propose de nommer dans ce comité de pilotage le maire, maires délégués et adjoints.

Il propose de passer cette décision au vote.

Après en avoir délibéré et voté le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 3 voix contre.

-De **NOMMER** les membres suivants dans ce comité de pilotage :

- LAVOCAT Marie- Claude
- BOUCHOT Jean-Marie
- COQUARD Angélique
- BOGDAN Jean
- CHEQUIN Christine
- DOUVILLE Francis
- CAUGANT Jean-Marie

- DARMOCHOD Jacqueline

2022025 - Travaux d'accessibilité de la salle des fêtes inscrits dans l'Agenda d'accessibilité Programmée : demande de subventions

La commune de Châteauvillain a réalisé un agenda d'accessibilité programmé le 31 janvier 2017 pour la salle des fêtes de Châteauvillain. Des fiches de constat diagnostic ont été complétées.

Afin de mettre la salle des fêtes en conformité pour l'accessibilité aux personnes handicapées, des devis ont été demandés à diverses entreprises pour les prestations suivantes :

- ACCES PMR extérieur
- Élévateur mobile
- mains courantes sur escaliers extérieurs et escalier de la scène
- marquage PMR intérieur
- mise aux normes des urinoirs des sanitaires

dont le montant HT total s'élève à 28 386.12 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de **RETENIR** la somme de 28 386.12 € pour demander des subventions :

- au service de l'état au titre de la DETR 2022 à hauteur de 60 % du montant HT des travaux soit 17 031.67 € ;

- au Conseil Départemental de la Haute- Marne au titre du FAL 2022 à hauteur de 20 % du montant HT des travaux soit 5 677.22 € ;

- de **DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

2022036 - SDED52 : demande d'adhésion de la Communauté de Communes Portes de Meuse (CCPM) et modifications statutaires

Le Conseil municipal,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Portes de Meuse du 23 novembre 2021 demandant son adhésion au SDED 52 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le transfert, à cette même date, de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Vu la délibération du Syndicat Mixte d'Etudes de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse (SMET) du 19 octobre 2021 acceptant le retrait de la CCPM en date du 31 décembre 2022,

Vu la délibération du SDED 52 du 9 décembre 2021 acceptant l'adhésion de la CCPM au 1^{er} janvier 2023 et prenant acte du transfert à la même date de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Considérant que suite à cette adhésion les statuts du SDED 52 doivent être mis à jour pour prendre en compte, notamment, la représentativité de la CCPM au sein du comité syndical,

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à 16 voix POUR,

Le conseil municipal,

- **DONNE** un avis favorable

- ✓ à la demande d'adhésion de la CCPM au SDED52 à compter du 1^{er} janvier 2023 et prend acte à la même date du transfert de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés »,
- ✓ aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

Et prend acte que l'adhésion de la CCPM au SDED 52 ne sera possible que sous réserve que son retrait du SMET ne soit acté par arrêté préfectoral de la Meuse.

2022037 - Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT rappelle l'importance d'adhérer à la Fondation du Patrimoine qui œuvre pour la sauvegarde du patrimoine des collectivités et des privés.

IL rappelle que cette adhésion s'élève à 120 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette adhésion.

Cette adhésion sera inscrite au budget prévisionnel 2022 à l'article 6281.

Questions et informations diverses

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT fait un point sur les réunions qui ont eu lieu :

- **le 23 février 2022 avec le cabinet d'études SOLEST Environnement pour le schéma directeur des communes associées de Créancey, Essey-les Ponts et Marmesse.**

La phase 1 de l'étude est terminée c'est-à-dire l'analyse du contexte local, du système d'assainissement de chaque commune et de l'arpentage du réseau qui a permis de mettre en avant des eaux stagnantes dans certains réseaux.

La phase 2 va débuter. Solest environnement propose la réalisation d'une inspection télévisuelle de l'ensemble du réseau d'assainissement (3.7 km) qui sera effectuée à la mi-mars 2022. Un curage du réseau devra être réalisé.

10 points de mesures sont prévus pour la campagne de mesure et le bilan 24 heures en mars/avril 2022. Cette campagne ne pourra être effectuée qu'en période de nappe haute pour avoir les meilleurs résultats possibles.

Des tests à la fumée seront réalisés en avril 2022 sur la partie séparative d'Essey les Ponts (115 ml).

La phase 3 engage les enquêtes de raccordement.

- Le 24 février 2022 avec le cabinet d'études EURO INFRA pour les travaux de la rue Saint Jacques.

Cette réunion avait pour but de préciser certains points concernant les prochains travaux de la rue Saint Jacques et de formuler un planning d'intervention et de pouvoir réaliser le plan de financement qui ne pourra être déposé que début avril. L'agence de l'eau nous a confirmé que notre dossier était dans les dossiers prioritaires

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT dit qu'il a été décidé de réaliser ces travaux en deux phases :

- Travaux des réseaux d'eau et d'assainissement : les dossiers de demande de subventions ne pourront pas être déposés avant début avril. Les travaux pourraient débuter en octobre 2022.

- travaux d'aménagement et de voirie : les dossiers de subventions et l'appel d'offre seront déposés et lancés lorsque les travaux d'eau et d'assainissement seront bien engagés afin d'être au plus proche au niveau financier.

Travaux SDED 52 :

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT informe que les travaux de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques route de Richebourg et rue des lavoirs sont commencés. Ils se poursuivront rue pasteur, rue saint François et rue des religieuses. Le chantier va durer jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT informe que 110 points lumineux de l'éclairage public ont été changés par des lampes LED moins gourmandes en énergie pour une somme totale de 85249.43 € pour un reste à charge de commune pour la commune de 22434.44 €.

Travaux élagage :

Monsieur Jean-Marie BOUCHOT informe que la société GUERIN ISSE de Froncles réalise des travaux d'élagage à Chateaufvillain et dans les communes associées. Comme l'année dernière, les copeaux de bois, après déchetage des végétaux, seront proposés gratuitement à la population de Chateaufvillain et des communes associées.

- UKRAINE :

-Monsieur Jean- Marie BOUCHOT informe le conseil Municipal que la commune a été sollicitée pour organiser la collecte de biens et mettre à disposition des hébergements pour les Ukrainiens.

La sécurité civile propose une liste de biens qui doivent être collectés. Ils le seront aux heures d'ouverture de la mairie ainsi que ceux de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

La mairie a proposé au service de la préfecture l'accueil de la poste dans lequel peuvent être accueillis 24 ukrainiens.

Parenthèse sur le Parc aux daims :

Monsieur DOUVILLE a fait le tour du parc avec monsieur DEVIN. Il dit au Conseil Municipal que ce n'est pas un cadeau d'avoir récupéré le parc et que la commune de Châteauvillain va souffrir financièrement dans les années à venir. De nombreux points sur le parc sont abordés qui seront repris dans une prochaine réunion de la commission.

- JEMA (Journée européenne des métiers d'art)

Un point sur les JEMA est réalisé par madame Nancy GENET CAILLIES. Cette manifestation se déroulera le dimanche 3 avril 2022.

Cette manifestation va accueillir vingt artisans estampillés métiers d'art qui ont été acceptés par l'IMNA et par le site des Jema et 6 artisans qui ne sont pas totalement estampillés artisans d'art ou ne sont pas professionnels mais qui seront rattachés à une association.

Cette manifestation se déroulera sur trois pôles (quartiers des tanneries - lavoir - quartier de l'Aujon, quartier du logis de de Broyes et mairie – église - place de la mairie).

Seront également organisés :

- des visites guidées courtes
- un mini concert par les amis des orgues
- une rencontre avec un facteur d'orgues qui viendra expliquer le fonctionnement d'un orgue
- la mise en marche du four à pain par la section culturelle
- une conférence sur la fonderie en Haute-Marne
- des auditions de ses élèves par l'association Noire pointée
- un point restauration par le comité des fêtes.

Nancy GENEY CAILLES demande à ce que les conseillers municipaux puissent participer et aider pour l'organisation de cet événement.

Madame BOUSSARD informe qu'elle fera une visite guidée le 19 mars avec un groupe. Des conseillers municipaux lui répondent que les visites de groupe ne peuvent être faites que par l'Office de tourisme des Trois Forêts. Madame BOUSSARD fait part de son mécontentement face à une telle décision et ne fera donc pas cette visite.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20.

Fait à Châteauvillain, les jours, mois et an susdits